



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RSA

Question écrite n° 106913

Texte de la question

Mme Sylvia Pinel attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la mise en application du revenu de solidarité active (RSA) pour les jeunes. La mesure devait bénéficier à 16 000 jeunes de moins de 25 ans, or on constate que seulement 5 000 jeunes percevaient le RSA au début de l'année 2011. Trop contraignantes (avoir travaillé deux ans à plein temps au cours des trois dernières années), les conditions nécessaires pour bénéficier du RSA sont à l'origine de nombreux refus. À l'évidence, ce dispositif ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par le plan « Agir pour la jeunesse », annoncé par le Président de la République en septembre 2009. Aussi, elle souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention de faire évoluer le RSA jeunes pour enfin permettre un accompagnement efficace des jeunes de moins de 25 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvia Pinel](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106913

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4181

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)